



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le

20 DEC. 2011

## ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public  
sur les diverses voies de la commune à l'occasion du  
marché du mercredi 21 décembre 2011.

N° Départ : 1207/2011/122/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**Vu** les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et L. 411-1 et L. 411-6 du Code de la route,

**Considérant** qu'en raison de l'installation du marché hebdomadaire sur la rue de la République, il convient d'en assurer la sécurité

**Considérant** que pour le bon déroulement du marché, plusieurs axes devront être coupés à la circulation,

## arrête

**Article 1 :** Le domaine public sera occupé par le marché hebdomadaire le mercredi 21 décembre 2011 de 5 heures à 18 heures.

**Article 2 :** La circulation sera interdite sur l'avenue du Maréchal Juin et sur une partie de l'avenue de la Liberté

**Article 3 :** Des panneaux seront mis en place par la police municipale qui sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé pourra voir son véhicule mis en fourrière.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

